

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE-ET-MARNE

CENTRE DE FORMATION DE GURCY-LE-CHATEL

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

P.V. N° 124  
Dossier N° 2

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU l'article l411-1 du code rural,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 95-10 en date du 17 octobre 2016 relative à la gestion des réserves foncières du centre de formation,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au non renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain à la SAFER et à la signature d'une convention de prêt à usage,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De se prononcer sur le non renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain à la SAFER,
- De m'autoriser à signer la convention de prêt à usage à titre gratuit pour une durée d'un an, et à autoriser le chef de groupement de la formation à suivre le renouvellement annuel de la convention.

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU**